

E 5148

ASSEMBLÉE NATIONALE

TREIZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2009-2010

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 3 mars 2010

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 3 mars 2010

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

**Proposition de virement de crédits n° DEC 08/2010 - Section III -
Commission - Budget général - Exercice 2010.**

6719/10



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 24 février 2010 (25.02)
(OR. en)**

6719/10

FIN 60

NOTE DE TRANSMISSION

Origine: M. Janusz LEWANDOWSKI, membre de la Commission européenne

Date de réception: 23 février 2010

Destinataire: Monsieur Miguel Ángel MORATINOS, Président du Conseil de l'Union européenne

Objet: Proposition de virement de crédits n° DEC 08/2010 - Section III - Commission - Budget général - Exercice 2010

Les délégations trouveront ci-joint le document de la Commission - DEC 08/2010.

p.j. : DEC 08/2010



COMMISSION EUROPÉENNE

BRUXELLES, LE 19/02/2010

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2010
SECTION III - COMMISSION TITRES 23, 40

VIREMENT DE CRÉDITS N° DEC 08/2010

EN EUROS

ORIGINE DES CRÉDITS

DU CHAPITRE - 4002 Réserves pour les interventions financières

ARTICLE - 40 02 42 Réserve d'aide d'urgence

CE	- 112 000 000
CP	- 56 000 000

DESTINATION DES CRÉDITS

AU CHAPITRE - 2302 Aide humanitaire, y compris l'aide aux personnes déracinées, l'aide alimentaire et la préparation aux catastrophes

ARTICLE - 23 02 01 Aide humanitaire

CE	112 000 000
CP	56 000 000

I. RENFORCEMENT

a) Intitulé de la ligne

23 02 01 - Aide humanitaire

b) Données chiffrées à la date du 10/02/2010

	CE	CP
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	521 018 000	521 018 000
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0	0
2. Virements	0	0
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	521 018 000	521 018 000
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	312 250 000	31 323 334
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	208 768 000	489 694 666
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	320 768 000	545 694 666
7. Renforcement proposé	112 000 000	56 000 000
8. Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	21,50%	10,75%
9. Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 23 §1 b et c du RF, calculé selon l'article 17bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CE	CP
1. Crédits disponibles en début d'année	275 216	159 092
2. Crédits disponibles à la date du 10/02/2010	273 774	537
3. Taux d'exécution [(1-2)/1]	0,52%	99,66%

d) Justification détaillée du renforcement

À l'heure actuelle, la Commission a engagé environ 60 % du budget total sur sa ligne concernant l'aide humanitaire. Une part supplémentaire de 21 % doit être engagée dans les mois à venir afin de mener à bien des interventions déjà prévues pour d'autres crises humanitaires en cours. Ce taux d'exécution élevé est conforme à la stratégie opérationnelle et à la planification budgétaire de 2010 établies par la DG Aide humanitaire (ECHO) et présentées à la Commission du développement (DEVE) du Parlement européen ainsi qu'à la réunion du groupe de travail «Aide humanitaire et aide alimentaire» (COHAFA) du Conseil en novembre 2009.

Le montant réel de fonds non alloués au titre de la ligne budgétaire concernant l'aide humanitaire (c'est-à-dire la «réserve») est de 99 millions d'euros, et doit couvrir toutes les crises, nouvelles ou en cours d'aggravation, d'origine naturelle ou suscitées par l'homme, susceptibles de se produire au cours des 11 mois restants de l'exercice 2010.

Étant donné que les conséquences financières prévisibles du séisme survenu en Haïti le 12 janvier 2010 excèdent largement le montant de cette «réserve», et de manière à préserver en outre la capacité de la Commission à intervenir rapidement dans de nouvelles crises, un renforcement de 112 millions d'euros en crédits d'engagement est demandé pour répondre aux besoins humanitaires résultant dudit séisme.

La demande de crédits de paiement est de 56 millions d'euros. La Commission effectue, au début des opérations humanitaires, un paiement de préfinancement en faveur de ses partenaires, couvrant de 50 à 80 % du montant, et le solde sera versé une fois l'opération terminée. La demande de crédits de paiement correspond donc à 50 % du montant demandé en crédits d'engagement, c'est-à-dire à 56 millions d'euros, pour que les paiements de préfinancement soient déjà possibles; en revanche, pour les paiements complémentaires, les crédits seront demandés plus tard en cours d'exercice, si possible au moyen d'un redéploiement.

Pour avoir une description détaillée du contexte et de l'utilisation prévue des fonds, veuillez consulter l'annexe.

II. PRÉLÈVEMENT

a) Intitulé de la ligne

40 02 42 - Réserve d'aide d'urgence

b) Données chiffrées à la date du 10/02/2010

	CE	CP
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	248 882 000	248 882 000
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0	0
2. Virements	0	0
<hr/>		
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	248 882 000	248 882 000
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	0	0
<hr/>		
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	248 882 000	248 882 000
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	136 882 000	192 882 000
7. Prélèvement proposé	112 000 000	56 000 000
8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	45,00%	22,50%
9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 23 § 1 b et c du RF, calculé selon l'article 17 bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CE	CP
1. Crédits disponibles en début d'année	0	0
2. Crédits disponibles à la date du 10/02/2010	0	0
3. Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	n/a	n/a

d) Justification détaillée du prélèvement

La réserve pour aides d'urgence est destinée à permettre de répondre rapidement à des besoins spécifiques d'aide à des pays tiers, à la suite d'événements qui n'étaient pas prévisibles lors de l'établissement du budget, en priorité pour des actions à caractère humanitaire, mais aussi, le cas échéant, pour la gestion civile d'une crise et la protection civile (point 25 de l'accord interinstitutionnel signé le 17 mai 2006).

La mobilisation proposée de la réserve d'aide d'urgence apportera une réponse rapide aux victimes du séisme en Haïti. Des montants de 112 millions en crédits d'engagement et de 56 millions en crédits de paiement seront transférés vers la ligne budgétaire 23 02 01 (Aide humanitaire).

LE SEISME EN HAÏTI**1. Contexte national**

Haïti est l'un des pays les plus vulnérables aux catastrophes naturelles dans le monde, particulièrement exposé aux inondations, aux crues soudaines, aux cyclones, aux typhons, aux glissements de terrain et aux tremblements de terre. Cette vulnérabilité du pays face aux catastrophes naturelles est aggravée par la faiblesse des structures gouvernementales et une grande insécurité, qui justifient une présence des Nations unies pour le maintien de la paix. La République d'Haïti sort en effet d'une longue période d'instabilité politique. La population vulnérable est confrontée à la situation extrême actuelle, qui nécessite l'apport d'une aide humanitaire dans un pays frappé par une aggravation constante de la pauvreté. Haïti est considéré comme le pays le plus pauvre du continent, car plus de 70 % de sa population vit sous le seuil de pauvreté de 2 USD par personne par jour. L'indicateur du développement humain du programme des Nations unies pour le développement place Haïti à la 146^e place sur 177 pays. Avant même que l'impact de la saison catastrophique des ouragans en 2008 n'ait commencé à se faire sentir, environ deux à trois millions de Haïtiens vivaient déjà dans une insécurité alimentaire, 23 % de la population souffraient de malnutrition chronique et 9,1% de malnutrition aiguë. Avant le séisme du 12 janvier, le pays était considéré par la Commission comme une « crise oubliée » [c'est-à-dire, selon la définition de la DG Aide humanitaire (ECHO) comme une situation de crise durable grave dans laquelle les populations ne reçoivent pas d'aide internationale, ou en reçoivent peu, et dans laquelle il n'existe pas d'engagement politique visant à résoudre la crise, en raison, notamment, du manque d'intérêt que lui portent les médias].

2. Les séismes

Le 12 janvier 2010, à 16h53 heure locale, un séisme d'une magnitude de 7 sur l'échelle de Richter a frappé en Haïti les départements de l'Antibonite, de l'Ouest, du Sud-Est, de Nippes et du Sud, selon l'Institut géologique américain. Ce séisme a eu lieu à 17 km au sud-ouest du Port-au-Prince, la capitale du pays, à une profondeur de 10 km sous le niveau de la mer. Quelques minutes après le tremblement, deux répliques de 5,9 et de 5,5 se sont produites dans la même zone, suivies de plusieurs répliques légères. Le 20 janvier 2010, un autre séisme de 6,1 sur l'échelle de Richter a eu lieu, avec un épicentre situé à 59 km à l'ouest de Port-au-Prince.

Il n'est pas possible d'indiquer avec exactitude le nombre de personnes décédées, blessées ou frappées d'une quelconque manière par les séismes et leurs répliques. Selon les premières estimations, toutefois, le décès d'environ 170 000 personnes a déjà été confirmé, ce chiffre pouvant atteindre encore 200 000 personnes. Au total, on estime le nombre de victimes à trois millions de personnes. La capitale, Port-au-Prince, a été durement touchée, notamment par la destruction d'infrastructures critiques et de services publics tels que l'électricité, l'eau, les télécommunications, les hôpitaux, les écoles et les bâtiments publics. Les opérations urbaines de recherche et de sauvetage ont désormais cessé (après 15 jours), car il reste à présent peu de chances de retrouver des survivants sous les décombres.

Des zones ont également été frappées en dehors de Port-au-Prince. On fait état par exemple de dégâts importants dans les villes de Léogane, à 60 km à l'ouest de Port-au-Prince, et de Jacmel, au sud de la capitale. Cependant, en raison des difficultés d'accès, des évaluations sont encore en cours afin de mesurer pleinement la nature des dommages causés en d'autres lieux.

Le gouvernement haïtien a déclaré une situation d'urgence le 13 janvier 2010 et demandé une assistance internationale.

3. Besoins prioritaires

Les fonds alloués jusqu'à présent par la Commission (30 millions d'euros d'aide humanitaire) ont permis de combler les besoins les plus urgents et essentiels (concernant notamment les soins de santé, l'eau et l'assainissement, les abris d'urgence) des populations les plus gravement touchées. Ils n'ont cependant pas suffi pour couvrir la totalité des bénéficiaires et des besoins émergents, notamment en matière de santé, de logement, d'eau et d'assainissement, et de rétablissement rapide des conditions de vie minimales.

4. Synthèse de l'assistance existante et planifiée de l'UE pour Haïti

Le tableau ci-dessous fournit un aperçu global de l'assistance de l'UE pour Haïti:

Assistance provisoire pour Haïti provenant du budget de l'UE, du Fonds européen pour le développement (FED) et des États membres
(situation au 10 février 2010)

Source de financement	Montants en millions €	Commentaires
Assistance à court terme		
Budget de l'UE		
Aide humanitaire	30,0	Décisions prises ou en cours sur l'aide humanitaire
Instrument de stabilité	20,0	Allocation pour des mesures de reconstruction rapide
Facilité alimentaire	5,8	
Sous-total pour le budget de l'UE	55,8	
Assistance humanitaire des États membres	189,1	Engagements et annonces
FED		
Mécanisme FLEX relatif à la vulnérabilité - FED	30,0	
Enveloppe B - 10 ^e FED	5,0	
Programme d'appui au Renforcement de la Qualité de l'Éducation de base (PARQUE II) – 9 ^e FED	5,6	Réorientation vers la reconstruction des écoles, décision à prendre
Programme de relance économique post crise (PRPC) – 9 ^e FED	33,5	Réorientation vers les infrastructures routières, décision à prendre
Sous-total FED:	74,1	
TOTAL - Assistance à court terme	319,0	

Montant supplémentaire pouvant être mobilisé

Enveloppe B - 10 ^e FED	6,8	3,4 disponibles pour des besoins urgents (dont l'aide humanitaire) et 3,4 disponibles sur la base du dernier approvisionnement, augmentation éventuelle prévue de l'enveloppe B
-----------------------------------	------------	---

Assistance à long terme		
FED	200,0	
TOTAL - Assistance à long terme	200,0	

TOTAL GENERAL:	525,8	
-----------------------	--------------	--

5. Utilisation du renforcement demandé en provenance de la réserve d'aide d'urgence

La Commission a déjà fourni une aide de première urgence ainsi qu'une aide d'urgence, et envisage d'utiliser le financement complémentaire pour agir dans les secteurs d'aide ci-après.

Environ un million de personnes, dont la majorité se trouve à Port-au-Prince, ont besoin d'**abris d'urgence**. On estime toutefois à 300 000 ou 400 000 le nombre de personnes ayant quitté la ville pour se rendre dans des zones rurales qui n'ont pas la capacité de les accueillir. La nécessité de prévoir des abris est une priorité, mais elle est complexe, notamment en raison de la saison des pluies qui devrait commencer au cours des prochaines semaines. Les besoins seront comblés par un ensemble de démarches, telles que: des installations organisées de manière officielle, capables d'accueillir jusqu'à 65 000 personnes, des familles d'accueil et des abris transitoires adaptés aux conditions climatiques d'Haïti.

Les premières **évaluations de la sécurité alimentaire** montrent que les familles pauvres ayant peu de ressources s'éloignent des zones urbaines et rurales frappées par les séismes, souvent en abandonnant des récoltes, et sont hébergées par d'autres foyers démunis et vulnérables, ce qui occasionne des pénuries alimentaires en zone rurale. Il faudra mettre en place des programmes de sécurité alimentaire pour les ménages en vue d'assurer un approvisionnement alimentaire suffisant au cours des semaines et des mois à venir, en combinant l'assistance alimentaire possible avec un soutien d'urgence destiné à relancer la production agricole. Il convient d'y ajouter une aide aux moyens de subsistance, comme des actions «Cash for work», des systèmes de coupons, etc., pour un très grand nombre de personnes. La possibilité d'étendre les activités «Argent-contre-travail» pour couvrir les domaines de la santé, de l'eau et de l'assainissement, de la protection et de l'éducation est examinée actuellement par le «Early Recovery

Cluster». **L'aide alimentaire** sera probablement nécessaire pour une grande partie de la population jusqu'à ce que les moyens de subsistance, les marchés et d'autres mécanismes d'adaptation puissent être rétablis.

Dans le domaine de la **santé**, les besoins essentiels concernent le matériel médical post-opératoire et les antibiotiques, pour soigner 200 000 personnes qui ont besoin d'un suivi post-chirurgical et un nombre indéterminé de blessés non pris en charge. Les rapports indiquent que plus de 2 000 cas d'amputations ont été recensés et que ce chiffre va certainement augmenter. Les soins prothétiques d'urgence réguliers constituent une priorité dans les soins de santé; les enfants en pleine croissance ont besoin de remplacer les prothèses environ tous les six mois. Des cliniques mobiles et des centres de premiers soins devront être en mesure de fournir des traitements post-chirurgicaux, ainsi que tout un ensemble de premiers soins, notamment pour la santé de la mère et de l'enfant, en particulier les accouchements. On fait également état d'une augmentation des besoins dans le domaine de la santé mentale, car les rapports indiquent que la moitié des personnes soignées, par exemple à la clinique de Léogane, souffrent de traumatismes psychologiques. La surveillance et la prévention des maladies, ainsi que le contrôle des vecteurs, ont démarré et seront accentués sous peu lorsque la saison des pluies commencera en avril.

En dehors de Port-au-Prince, la situation concernant **l'eau et l'assainissement** n'est pas encore entièrement évaluée, mais dans les zones les plus frappées par le séisme, les systèmes de distribution d'eau connaissaient déjà des dysfonctionnements, car la population prélevait l'eau dans des puits, parfois à l'aide de pompes manuelles. Dans les environnements urbains, la situation semble plus difficile, car les personnes sont rassemblées dans des camps plus importants où le nombre de puits accessibles ne suffit pas pour couvrir les besoins. Les priorités, pour fournir l'eau, consistent à accroître la capacité et l'efficacité de l'approvisionnement, par l'installation de réservoirs et de robinets, ou par une reconstruction d'urgence des systèmes d'approvisionnement afin d'assurer la distribution efficace de la production actuelle. Il s'agit d'utiliser et de renforcer les capacités locales de gestion et de coordination pour l'approvisionnement en eau et les opérations d'assainissement dans la phase d'urgence.

De graves lacunes subsistent en matière d'**assainissement et d'hygiène**, et sont particulièrement critiques dans les installations et les camps les plus étendus, où les toilettes mobiles installées par des entreprises privées ne sont pas correctement gérées et sont loin d'être suffisantes. Une analyse préliminaire du «Water, Sanitation and Health Cluster» indique qu'il faut prévoir jusqu'à 7 000 toilettes, alors que, jusqu'à présent, seulement 500 ont été ou sont construites. Une priorité spécifique en termes d'assainissement concerne l'utilisation de camions permettant l'évacuation à partir des toilettes publiques et des puits, et l'élimination des excréments. Ce problème revêt une grande ampleur et, bien que les priorités soient claires, il faudra du temps pour couvrir les besoins qui sont immenses. Une autre priorité consiste à fournir des moyens et des informations pour garantir l'accès des personnes à des pratiques d'hygiène saines.

Le grand nombre d'enfants et de jeunes femmes qui ont perdu leur famille, ou qui ont été séparés de celle-ci et/ou de leurs tuteurs soulève de nombreuses questions en matière de protection. Ces questions portent notamment sur le recensement, la recherche familiale, la violence fondée sur le sexe/le genre, l'exploitation et les mécanismes négatifs d'adaptation. Les programmes de protection devront être développés de manière significative au cours des semaines et des mois à venir.

Ce financement complémentaire sera essentiellement destiné: aux ONG européennes ayant signé l'accord-cadre de partenariat avec la DG ECHO, aux sociétés de l'organisation de la Croix rouge, et aux agences des Nations unies ayant signé l'accord-cadre d'assistance financière (FAFA) et spécialisées dans l'aide humanitaire (par exemple le Programme alimentaire mondial, le Programme des Nations unies pour le développement et l'Organisation mondiale de la santé).